



*Consulat de Côte d'Ivoire à Lille*

**LISTE DES PIÈCES A FOURNIR POUR OBTENIR UN LAISSEZ-PASSER**

Votre carte consulaire est nécessaire.

1. Extrait d'acte de naissance datant de moins de trois ans :
  - a. Acte de notoriété pour ceux ou celles qui sont nés dans les zones occupées
  - b. Pour les mineurs :
    - ✓ Extrait d'acte de naissance pour ceux ou celles qui sont né(e)s en Côte d'Ivoire
    - ✓ Copie intégrale d'acte de naissance pour ceux ou celles qui sont né(e)s en France
    - ✓ Pièce d'identité des père et mère ou du représentant légal
    - ✓ Certificat de scolarité
    - ✓ Titre d'identité Républicain pour un enfant étranger né en France

N.B : la présence de l'enfant est obligatoire

N.B : le billet d'avion ou attestation de réservation des accompagnants

N.B : Un document de la Préfecture (justificatif de rendez-vous) pour refaire la carte de séjour

2. Ancien passeport
3. Permis de séjour
4. Justificatif de domicile (quittance de loyer ou de téléphone ou d'EDF-GDF)  
Les personnes habitant chez un tiers doivent fournir une attestation d'hébergement
5. Deux photos d'identité du même tirage
6. Droit de chancellerie : cent euros (100€)

P.S : Vous être priés de bien vouloir produire les pièces ci-dessus indiquées (original et photocopie) et de les classer suivant l'ordre des numéros.

|  |
|--|
| La permanence du consulat est assurée le mercredi de 10h à 11h30 et de 14h à 18h |
|--|